



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1111) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «CHŒUR
SAINT-LOUIS DE VINCENNES»**

**DÉCISION N° DM-25-318
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par sa présidente Madame Denise TERREAUX, dont la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, dans le Pôle documentaire, les 20 septembre, 11 octobre et 22 novembre 2025 et les 10 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril et 23 mai 2026 de 14h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, dans le Pôle documentaire, les 20 septembre, 11 octobre et 22 novembre 2025 et les 10 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril et 23 mai 2026 de 14h00 à 17h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN